



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....43
 Pouvoir.....00
 Excusé..... 00
 Absent..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 30 MARS 2026**

N°2026-03-08 : DÉSIGNATION DES ÉLUS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le lundi 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260413-2026-03-08-DE
 Date de télétransmission : 13/04/2026
 Date de réception préfecture : 13/04/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2121-21, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2024-02-04 du 8 février 2024 portant désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;

Vu la délibération n°2026-03-07 du 30 mars 2026 portant fixation du nombre d'élus à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire, en son sein, les membres de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales impliquent que la Commune doit créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux d'une commune de plus de 10 000 habitants comporte, de droit, son Maire en exercice ;

Considérant qu'il résulte des échanges intervenus au sein du conseil municipal que les différentes tendances de l'assemblée, telles qu'elles existent à la date de formation de la commission, ont été mises en mesure de participer à sa composition et ont, d'un commun accord, convenu de la présentation d'une liste unique et commune comme suit :

- Titulaires :

- Monsieur Doni MILOTI ;
- Monsieur Tony AYDIN ;
- Madame Lise CHONEAU ;
- Madame Marie-Christine HERRMANN ;
- Monsieur Jean-Pierre BARATTA ;
- Monsieur Mustafa SARDI ;
- Madame Rima CHABANE ;
- Monsieur Gérard PRUDHOMME ;
- Madame Céline ALTUNTAS ;
- Madame Marie-Laure HODE.

- Suppléants :

- Madame Nikita FRISON-BRUNO ;
- Madame Odile GAMEIRO ;
- Monsieur Bernard ENNOUCHI ;
- Madame Roselyne BORDES ;
- Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ ;
- Madame Leïla BOUSTEILA ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- Madame Nadia LENOURY.

Considérant que cette liste procède ainsi d'un accord entre l'ensemble des élus, traduisant la prise en compte du pluralisme des courants représentés au sein du conseil municipal ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et compte tenu de l'accord intervenu entre les différentes tendances du conseil municipal sur la présentation d'une liste unique et commune, il n'y avait pas lieu de procéder à un scrutin secret ;

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

Article 1 : Désigne après présentation des listes et élection comme membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent :

- Membres titulaires :
 - Monsieur Doni MILOTI ;
 - Monsieur Tony AYDIN ;
 - Madame Lise CHONEAU ;
 - Madame Marie-Christine HERRMANN ;
 - Monsieur Jean-Pierre BARATTA ;
 - Monsieur Mustafa SARDI ;
 - Madame Rima CHABANE ;
 - Monsieur Gérard PRUDHOMME ;
 - Madame Céline ALTUNTAS ;
 - Madame Marie-Laure HODE.
- Membres suppléants :
 - Madame Nikita FRISON-BRUNO ;
 - Madame Odile GAMEIRO ;
 - Monsieur Bernard ENNOUCHI ;
 - Madame Roselyne BORDES ;
 - Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ ;
 - Madame Leïla BOUSTEILA ;
 - Madame Nadia LENOURY.

Ainsi fait et délibéré en séance le lundi 30 mars 2026.

Annick MONIER
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

date de publication : le 13/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.